

Travaux d'économie d'énergie

Vous souhaitez améliorer la performance énergétique et le confort de votre logement ? Plusieurs outils sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.



Brest
MÉTROPOLE

+ de confort

+ d'économies d'énergie

+ de valeur immobilière

+ d'aides financières

Cette maison a bénéficié du dispositif **Tinergie**

Aides financières
Accompagnement travaux
Conseils techniques
tinergie-brest.fr
02 98 33 20 09

ti
nergie
Brest.fr

Tinergie : la plateforme

Du simple conseil sur l'usage de matériaux à l'aide financière, du diagnostic à la réalisation des travaux, Tinergie est la plateforme locale de rénovation énergétique, qui vous aide à réduire votre facture énergétique, et à améliorer le confort thermique de votre logement (maison individuelle ou copropriété).



[Accédez à la plateforme Tinergie](#)

Guide des bâtiments économes en énergie

Parce qu'améliorer la performance des logements est une démarche complexe, avec de nombreux facteurs à prendre en compte, Brest métropole a édité le guide « Bâtiments économes en énergie ». L'objectif de ce guide est de faciliter

en compte, Brest métropole a écrit le guide « Bâtiments économes en énergie ». L'objectif de ce guide est de faciliter la conception d'un projet de rénovation de qualité, en mettant à votre disposition un ensemble de fiches pratiques thématiques.


Le guide peut vous être remis gratuitement à Energ'ence ou à l'accueil du Conseil architectural et urbain.

Réaliser une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)

La réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a un impact fort sur l'aspect architectural du bâti. Avant de faire réaliser ce type de travaux, il est important de s'être assuré que l'ITE est la solution la mieux adaptée à votre logement.

Démarches administratives

Dès lors que les travaux d'économie d'énergie ont pour conséquence de modifier l'aspect extérieur de votre logement, ils doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme avant le commencement du chantier.

Dans la plupart des cas (quand il n'y a pas de création de surface de plancher), vous devez déposer une [déclaration préalable](#) .

[Consulter la notice sur les ITE.](#)

Le dossier complet est à déposer en 2 exemplaires :

- > A l'accueil de votre mairie (pour les communes autres que Brest)
- > Au Conseil architectural et Urbain (24 rue de Coat ar Gueven à Brest)

Publications

BROCHURE

Copropriétés, la rénovation énergétique, c'est le moment.

mars 2017

► [TÉLÉCHARGER \(5,66Mo\)](#)

Guide des bâtiments autonomes

mars 2016

► [TÉLÉCHARGER \(1,40Mo\)](#)

Contact

Tinergie



9, rue Duquesne
29200 Brest

☎ 02 98 33 20 09

🌐 <http://www.tinergie-brest.fr>

@ contact@tinergie-brest.fr

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **28 octobre 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30